LE TRI + SIMPLE

L'INFO SUR LES DÉCHETS POUR LES JURASSIENS n°3

NOVEMBRE 2020

ORGANIGRAMME DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL DU SYDOM DU JURA 2020-2026

le tri
SYDOM du Jura

SICTOM de la région de Champagnole

SAILLARD Guy
Président du SYDOM

REVERCHON Jacky
Membre du bureau

BEZIN Emile
Titulaire

GAILLARD Jean-François
Titulaire

Suppléants :
GIROD Michèle
LECOQ Yves
ALPY David
LAUBIER Bernard

SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier

VINCENT Philippe
1er Vice-Président

BELPERRON Pierre-Rémy
Membre du bureau

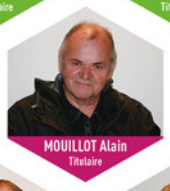
MOUILLOT Alain
Titulaire

BRENOT Valérie
Titulaire

Suppléants :
GROSSET Pierre
RIVATTON Xavier
ROBELIN Bernard
BILLOT Dominique

SICTOM de la zone de Dole

FICHERE Jean-Pascal
2e Vice-Président

BOURCET Antony
Titulaire

THERY Jean
Titulaire

LAGALICE Christian
Titulaire

Suppléants :
MEUGIN Olivier
BENESSIANO Michel
DEGAY Philippe
SCHMIEDER Marc

Terre d'Emeraude Communauté

BERREZ Serge
3e Vice-Président

BUCHOT Jean-Yves
Titulaire

Suppléants :
M. BAILLY Thierry
M. GERMAIN Christophe

SICTOM du Haut-Jura

BERNARD Alain
4e Vice-Président

LESEUR Françis
Membre du bureau

CAMELIN Christian
Titulaire

CUINET Michel
Titulaire

Suppléants :
MELESI Gérald
SAINTHILAIRE Olivier
LACROIX Elisabeth
JEANTET-PROST Karine

Edito

En dépit de la crise sanitaire et des nouvelles contraintes imposées mois après mois, la collecte, le tri et la gestion des déchets ménagers en général auront continué toute l'année. Encore merci à tous les personnels exposés.

*Cela dit, considérant les nouveaux risques pour les salariés et les agents, il importe plus que jamais de respecter les consignes, **pas de masques dans les bacs de tri,** notamment.*

Ensuite, considérant les tarifs et les dispositions nationales, il importe de respecter les consignes, qui conduisent au meilleur équilibre « dépenses - recettes ».

Enfin, considérant les budgets des foyers et les ressources de la terre, il importe évidemment de respecter les consignes et d'écouter les conseils d'économie ménagère.

Nous en serons tous récompensés.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

BAC DE TRI : BLEU «Conversion» ▶ JAUNE

L'avez-vous remarquée ?

Sur les 2/3 Sud du Jura une révolution douce se déroule sous nos yeux - au sens propre - depuis quelques mois.

Pour se conformer aux prescriptions conjointes de la législation et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les adhérents du SYDOM - à l'exception du SICTOM de Dole, en conversion depuis plusieurs années - se sont engagés à progressivement remplacer les couvercles bleus des bacs de collecte sélective par des couvercles jaunes, couleur retenue au niveau national.

En attendant, des autocollants viennent équiper les couvercles.

Pour éviter toute confusion, on ne parlera plus désormais de bac bleu ou jaune, mais de bac de tri.

ET LES CONSIGNES ?

Les consignes ne changent pas : tous les emballages et (presque) tous les papiers imprimés se trient.*

** les mouchoirs en papier, les essuie-tout, les masques et autres papiers sanitaires souillés ne sont pas destinés au bac de tri. C'est une question de bon sens et de respect des agents de collecte et de tri : il faut jeter ces déchets en sac avec les ordures ménagères résiduelles.*

QU'EST-CE QU'UN ÉCO-ORGANISME ?

Eco-organisme (əkɔɔʁganism) n.m.
Etablissement à but non lucratif agréé par l'Etat auquel les producteurs concernés par les obligations de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière.

Filière REP et éco-contribution :

La responsabilité élargie des producteurs est l'application du principe « pollueur-payeur » qui conduit à intégrer dans le prix du produit, le coût de la gestion des déchets en fin de vie, après usage. Les écocontributions sont généralement prélevées par des éco-organismes qui soit les reversent aux collectivités locales, sous forme de soutiens financiers, soit les utilisent pour financer directement la collecte, la valorisation et le traitement par leurs opérateurs.

BAC DE TRI SEPTEMBRE 2020 : ...nouvelle campagne d'affichage

Septembre 2020 a vu fleurir sur nos abribus une nouvelle campagne d'affichage relative au bac de tri actuel et à venir, propice pour rappeler à chacun les consignes de tri.

Une approche tout en douceur pour amorcer la conversion vers la nouvelle couleur du bac de tri et l'apparition de l'autocollant l'annonçant.

QUID DES CENDRES CHAUDES ?

L'été 2020 a été ponctué de plusieurs incendies de bacs ou de conteneurs semi-enterrés suite à la présence de cendres non refroidies. Plusieurs jours sont nécessaires pour que les cendres ne soient plus chaudes avant d'être jetées ***dans le bac gris ou dans un coin du jardin.***

3 J. DE REFROIDISSEMENT !

QUELQUES BONS GESTES DE TRI...

OÙ RAPPORTER SA BOUTEILLE DE GAZ ?

Les bouteilles de propane ou butane ne doivent pas être déposées en déchèterie, ni dans les bacs gris ou bacs de tri. Elles peuvent être apportées en stations-service ou dans les magasins de vente qui ont une obligation de reprise, même sans la consigne.

Pour les petites bouteilles type «Camping Gaz», elles doivent être ramenées dans un point de vente, liste consultable sur :

https://www.campingaz.com/FR/p-26789-recyclage-des-bouteilles.aspx.

Certaines déchèteries les acceptent.

UN MOUCHOIR EN PAPIER SE TRIE-T-IL ?

Les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout ainsi que les lingettes ne sont ni des emballages, ni du papier imprimé. Ils sont composés essentiellement de cellulose (bois). Ils ne doivent donc pas être déposés dans le bac de tri mais dans le bac d'ordures ménagères (à l'exception de l'essuie-tout qui peut être déposés dans le composteur, **si et seulement s'il** a servi à essuyer des résidus alimentaires).

LE MASQUE :

Sa place n'est ni dans la nature, ni dans le bac de tri ! Il est à jeter dans le bac d'ordures ménagères (gris ou marron).

En effet, le masque jetable est composé de différentes matières dont du polypropylène. Il n'est pas recyclable à ce jour et son éventuelle contamination est potentiellement dangereuse pour les trieurs.

QUIZZ CONTENEUR À VERRE :

- Puis-je déposer un pot de pâte à tartiner souillé dans le conteneur à verre ? ☑ **OUI**
- Puis-je déposer mon pot de confiture vidé avec son couvercle dans le conteneur à verre ? ☑ **OUI**
- Puis-je déposer un verre à boire cassé ou de la vaisselle cassée dans le conteneur à verre ? ☒ **NON**, à déposer dans le bac gris.

(VOUS POUVEZ TOUJOURS VÉRIFIER SI VOTRE DÉCHÈTERIE LES REPREND AVEC LES GRAVATS. CERTAINES L'ACCEPTENT).

+ de questions ?

+ d'infos sur les bons réflexes :

www.letri.com

ou par mail à : contact@letri.com
et recevez gratuitement nos documentations.

BIODIVERSITÉ

JURALIA et le SYDOM ont sauté le pas !

JURALIA, filiale de VEOLIA, prestataire en charge de l'Unité de Valorisation Enérgétique (UVE), s'est engagée dans un projet de développement de la biodiversité sur le site du Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM) à Lons-le-Saunier.

Ceci par le biais de plantations de variétés locales et d'installation de micro-habitats tels que hôtel à insectes, spirale aromatique et prochainement d'une mare favorisant la présence des insectes pollinisateurs et des petites espèces animales.

L'exploitant de l'UVE vient d'installer deux juments dans les prés du CDTOM.

«Etoile» et «Précieuse» entretiendront les espaces verts, en faisant la joie des visiteurs.

Une belle initiative respectueuse de l'environnement !

NOUVELLE LOI ANTI GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En février 2020, une nouvelle loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a été adoptée. Elle imposera progressivement le développement de la vente en vrac, la fourniture de contenants réutilisables, la possibilité d'apporter ses propres récipients, l'interdiction de l'impression et de la distribution systématique des tickets de caisse, l'interdiction des objets en plastique à usage unique, la fin des étiquettes sur les fruits et légumes, la disponibilité de pièces de rechange...

Il est grand temps de changer nos pratiques et de réduire notre impact environnemental si nous voulons préserver notre planète.

Pour chacun, conserver sa tonte est un «petit effort» par rapport aux changements généraux à effectuer pour réduire son impact (limiter l'usage de la voiture, changer sa consommation, changer son alimentation, économiser l'utilisation d'énergie dans les habitations,...).

COMMENÇONS DÈS MAINTENANT AVEC LA TONTE !

Et retrouvez-nous ***sur Facebook***

Contact : SYDOM du JURA - Tél. 03 84 47 44 41

www.letri.com

le tri SYDOM du Jura

Conception : Service communication SYDOM du Jura / novembre 2019 / Crédit photos : © SYDOM du Jura - Citeo / Imprimé sur papier recyclé